

Deliveroo : un procès pour l'avenir du monde du travail

7 mars 2022

DELIVEROO : un procès pour l'avenir du monde du travail

Le 7 mars 2022

Les 8, 9, 14, 15 et 16 mars se tiendra au Tribunal de Paris le procès pénal de Deliveroo.

Ce premier procès pénal de l'uberisation fait suite à des poursuites de l'URSSAF et à une enquête de la DIRECCTE pour travail dissimulé qui a mis à nu le système d'évitement du salariat développé par la plateforme, et donc la mise à bas du financement de notre protection sociale.

Nos organisations se sont constituées partie civile ou accompagnent certains coursiers parmi la centaine environ qui a fait de même. Elles seront représentées par Maîtres Mallem et Mention, un des enjeux étant d'appuyer l'action publique pour obtenir la

condamnation de la société pour travail dissimulé. Ils sont actuellement poursuivis pour une période allant de 2015 à 2017 et non dénonçons le fait que les abus continuent encore en 2022.

Un point presse sera organisé mardi 8 mars à 12 h sur le Parvis du (nouveau) Tribunal avant la première audience, prévue elle à 13h30, qui verra, entre autre, le premier interrogatoire du représentant de Deliveroo.

Contacts :

CLAP : Jérôme Pimot 0616674814

CNT-SO : Etienne Deschamps 0605813215

Solidaires : Elie Lambert 0686453239

SUD Commerce : Moussa Koffa 0689601023



Union
syndicale
Solidaires

Fédération
Sud
COMMERCE
& SERVICES

Les 8,9, 14,15 et 16 mars se tiendra au Tribunal de Paris le procès pénal de Deliveroo.

Ce premier procès fait suite à des poursuites de l'URSSAF et à une enquête de la DIRECCTE pour travail dissimulé qui a mis à nu le système d'évitement du salariat développé par la plateforme, et donc la mise à bas du financement de notre protection sociale.

Nos organisations se sont constituées partie civile ou accompagnent certains coursiers parmi la centaine environ qui a fait de même. Elles seront représentées par Maîtres Mallem et Mention, un des enjeux étant d'appuyer l'action publique pour obtenir la condamnation de la société pour travail dissimulé. Ils sont actuellement poursuivis pour une période allant de 2015 à 2017 et nous dénonçons le fait que les abus continuent encore en 2022.

Un point presse sera organisé mardi 8 mars à 12h sur le Parvis du (nouveau) Tribunal avant la première audience, prévue elle à 13h30, qui verra, entre autre, le premier interrogatoire du représentant de Deliveroo.

DELIVEROO : un procès pour l'avenir du monde du travail

Le 7 mars 2022

Les 8, 9, 14, 15 et 16 mars se tiendra au Tribunal de Paris le procès pénal de Deliveroo.

Ce premier procès pénal de l'uberisation fait suite à des poursuites de l'URSSAF et à une enquête de la DIRECCTE pour travail dissimulé qui a mis à nu le système d'évitement du salariat développé par la plateforme, et donc la mise à bas du financement de notre protection sociale.

Nos organisations se sont constituées partie civile ou accompagnent certains coursiers parmi la centaine environ qui a fait de même. Elles seront représentées par Maîtres Mallem et Mention, un des enjeux étant d'appuyer l'action publique pour obtenir la

condamnation de la société pour travail dissimulé. Ils sont actuellement poursuivis pour une période allant de 2015 à 2017 et nous ne dénonçons pas le fait que les abus continuent encore en 2022.

Un point presse sera organisé mardi 8 mars à 12 h sur le Parvis du (nouveau) Tribunal avant la première audience, prévue elle à 13h30, qui verra, entre autre, le premier interrogatoire du représentant de Deliveroo.

Contacts :

- **CLAP** : Jérôme Pimot **0616674814**
- **CNT-SO** : Etienne Deschamps **0605813215**
- **Solidaires** : Elie Lambert **0686453239**
- **SUD Commerce** : Moussa Koita **0689601023**



Union
syndicale
Solidaires

Union
syndicale
Solidaires
Fédération
Sud
commerces
& services

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/Deliveroo-un-proces-pour-l-avenir-du-monde-du-travail>